

« Les travaux du PLUi avancent »

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), prescrit le 07 mars 2019, est entré dans une phase active d'élaboration. Après une phase administrative ayant permis de définir la gouvernance du PLUi, les commissions de travail et de validation ont effectivement été mises en place suite aux élections municipales et communautaires.

Chaque commune a désigné deux membres (un titulaire et un suppléant) afin de suivre et participer aux travaux d'élaboration du PLUi.

Un calendrier prévisionnel a été rédigé, permettant de définir les différentes étapes de l'élaboration du document d'urbanisme intercommunal et de fixer un cap.

L'année 2021 sera ainsi consacrée à la finalisation du diagnostic intercommunal, la définition des enjeux et des besoins du territoire ainsi qu'aux premières orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).